IMT Nuremberg Archives

H – 4496

International Court of Justice

CGA/6299

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M/NC.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SERVICE de RECHERCHE
des CRIMES DE GUERRE
ENNEMIS

Délégation Régionale

7, Place Michel-de-l'Hospital
Tél. 60.13
39.92

52/3253

S1

Clermont-Ferrand, le 7 AOUT 1945

Le Lieutenant-Colonel PLANTIER
Délégué Régional du Service de Recherche
des Crimes de Guerre ennemis

à

Monsieur le DIRECTEUR du SERVICE
de RECHERCHE des CRIMES de GUERRE ENNEMIS
22 Place Vendôme
PARIS

N° 466

Clermont Gestapo Clermont

RÉFÉRENCE : Lettre B.O/G.M./52/6I/04415 du 25 Juillet 1945 .

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la déclaration de Mme MATINIER au sujet de l'arrestation et de la déportation de M. GAVIGNET Ernest .

En plus de sa déclaration écrite, Mme MATINIER a déclaré :

I°/ Je crois me souvenir qu'au moment de son arrestation M. GAVIGNET portait un uniforme de Lieutenant .

2°/ Que M. GAVIGNET était porteur d'un petit poste émetteur de T.S.F.

3°/ Mme MATINIER croit savoir que M. GAVIGNET serait de retour d'ALLEMAGNE et pourrait résider dans sa famille (adresse mentionnée dans sa déclaration écrite) .

Le docteur RAFURET, en vacances, n'a pu être entendu A son retour, je vous transmettrai le résultat de sa déclaration .

B.O/Le Délégué Régional Adjoint :

C. Delaunay

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUERNBERG, GERMANY
Exhibit RF316
Filed Jan 25, 1946

B 48730

H4496 – 0002

H4496 - 0003

DECLARATION de Madame MATINIER

GAVIGNET Jean fut arrêté le 10 Août 1944 à CLERMONT-Fd. par la Feldgendarmerie, je crois, alors qu'il traversait un barrage - Barrière d'Issoire .

Amené au 4 de l'Avenue de ROYAT où se tenait la Gestapo, il fut mis dans la cellule 6 ou j'étais depuis la veille .

M. GAVIGNET ne portait plus son uniforme - les allemands l'avaient obligé à mettre un vêtement gris qu'il avait dans sa valise .

Ni valise, ni uniforme ne lui furent rendus .

M. GAVIGNET fut interrogé à plusieurs reprises et atrocement frappé à coup de nerf de boeuf .

Au 4ème interrogatoire il fut atrocement mutilé - son dos, ses jambes, sa poitrine étaient à ce point noirs de noups que l'on n'aurait pu reconnaître trace de peau . Il avait été frappé si rudement au visage que je dus pendant plusieurs jours lui faire prendre un peu d'eau et de pain trempé à l'aide d'une cueiller . Il lui fut impossible pendant plusieurs jours de se tenir debout et il accusa une grosse température .

Le Docteur PATURET, interné, eut l'occasion de le voir en cellule et de constater en quel triste était les brutes nazzis avaient mis M. GAVIGNET .

Les hommes de la Gestapo, KALTSEISS, ROTH, BAUDOIS et d'autres s'acharnaient sur M. GAVIGNET espérant le faire parler .

Au dernier interrogatoire il eut l'impression très nette qu'ils allaient le tuer . BAUDOIS semblait tout particulièrement lui en vouloir .

Je crois que M. GAVIGNET se rendait dans le MIDI . Il me chargea de prévenir Mme BERTHON, rue des Magnans à AIX de son arrestation, craignant pour ses camarades .

Nous fûmes conduits le 19 Août au soir à la Prison du 92° à CLERMONT et le lendemain GAVIGNET partit pour l'ALLEMAGNE dans ce fâmeux convoi qui devait passer le 26 AOUT à DIJON . Je n'ai pu recueillir aucune nouvelle de lui depuis .

Je sais que sa femme est rentrée de TUNIS, 8 Rue Charlemagne, sa résidence, pour se rendre dans sa famille à la Croisée Belleville-sur-Saône -RHONE.

signé : M.L. MATINIER.

Pour copie conforme
Le Lieutenant-Colonel PLANTIER
Délégué Régional du Service de Recherche
des crimes de guerre ennemis,
P.O/Le délégué Adjoint :

B 48731

H4496 – 0004

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

B 48732

CONFIDENTIEL

27 Décembre 1944 FICHE 60

RENSEIGNEMENTS, recueillis jusqu'à ce jour sur les mauvais traitements et les actes de cruauté, infligés par les Allemands au Commandant Henri MADELINE, pendant son incarcération à la Prison Allemande, dite du 92° R.I. (du 1er. octobre 1943 jusqu'au 30 janvier 1944 date de la découverte de son cadavre.

1er. octobre 1943 .....

A la suite de renseignements fournis par un traitre français, qui s'était introduit au sein d'une organisation de résistance des Forces Françaises libres, le Chef allemand de la Gestapo de CLERMONT-FD. avait décidé qu'une action serait menée contre la 13° Division Militaire. L'hôtel de l'Etat-Major, 35 Cours Sablon à Clermont-Ferrand, fut en effet occupé par les Allemands le 1er. octobre 1943, le matin vers 9 h. 30.

Entre 9 h. 30 et 14 h. 30, après avoir procédé à la vérification des pièces d'identité des personnes présentes et à des perquisitions dans tous les bureaux, les allemands procédaient à l'arrestation de 18 personnes, dont le Commandant Henri MADELINE, alors adjoint principal de Chancellerie à l'Etat-Major.

Vers 14 h. 30, le Commandant MADELINE était conduit, en même temps que le Lieutenant-Colonel de CUGNAC, Chef d'Etat-Major et le Lieutenant-Colonel BOUTET, Sous-Chef d'Etat-Major, en voiture particulière, à la Villa Renée, sigée de la Gestapo, 2 bis? Avenue de Royat à CHAMALIERES.

A partir du vendredi 8 octobre 1943 les 15 Officiers arrêtés le 1er. octobre avaient été placés dans les cellules 15 et 16. Le Commandant MADELINE occupait la cellule 15 avec le Général CUMEN, le Colonel de CUGNAC et les Commandants CHOPIN et ALLOUIN, le Médecin-Commandant BOLZINGER, le Capitaine FONTUGNE et l'Adjudant-Chef BLEY.

Le dimanche, 21 novembre 1943, au cours de l'interrogatoire du Capitaine FONTUGNE Joseph, arrêté lui aussi le 1er. octobre 1943, il a été posé entre autres questions à cet Officier : "Connaissez-vous le Commandant MADELINE ? ..... aviez-vous des rapports avec le Commandant MADELINE ? et lesquels ?. ....."

Janvier 1944

L'interrogatoire de ce dernier n'eut pas lieu dans les jours qui ont suivi son arrestation mais seulement en janvier 1944.

Il a été rapporté en effet, qu'après une période d'accalmie, un après-midi de fin janvier une séance terrible eut lieu au bureau n° 10, à quelques pas de la cellule n° 9. Les prisonniers français de cettee cellule pouvaient en effet surveiller les entrées et les sorties du bureau, par un trou fait dans la porte de la cellule.

...../...

B 48733

H4496 - 0005

FICHÉ 61

Le Commandant MADELINE fut interrogé, ce jour là, aussitôt après le Commandant FONFREYDE, de la Légion de Gendarmerie de Clermont-Ferrand dont l'interrogatoire fut extrêmement orageux et brutal.

Avec le Commandant MADELINE une nouvelle séance de torture commença. Un des prisonniers de la cellule n° 9 a textuellement déclaré :

" les cris du Commandant MADELINE furent encore plus déchirants que ceux " du Commandant FONFREYDE, et il émettait des râles comme ceux d'une " personne qu'on étrangle ou qu'on étouffe. J'avais toujours un oeil " appliqué au trou de ma porte et je vis enfin sortir le malheureux " Commandant. Son visage portait l'expression d'un Christ crucifié et " il tenait contre lui une de ses mains qui était fendue en travers, " et qui avait perdu l'apparence d'une main.

" Un Infirmier que l'on avait fait venir lui pansa sa main dans " le corridor, devant notre porte lui mettant simplement un tampon et " un bandage, sans examiner la blessure. Le Commandant répétait ~~xxx~~ " ~~xxx xxxxxxx~~ "mais je n'ai rien fait, je n'ai rien fait" et l'infirmier lui répondait d'un ton agressif "Wahrheit sagen, wahrheit sagen": " il fallait dire la vérité.".

24, 26 Janvier 1944 .....

Le 24 janvier 1944, vers 20 heures un sous-Officier allemand demandait le Commandant MADELINE, à la cellule 15, et lui ordonnait de prendre toutes ses affaires et de la suivre. L'Officier français était mis dans une cellule du 2° étage. Il était conduit à l'interrogatoire le mercredi 26 janvier 1944, vers 16 heures, dans la cellule située juste au-dessus de la cellule 15. En s'y rendant il avait croisé, près de la porte, M. ABEL, Inspecteur de Police, qui, lui, venait de subir un interrogatoire.

De la cellule 15, à l'étage inférieur, on entendait les coups atroces, décomptés au nombre de 60, portés au malheureux Officier, et les cris horribles qu'ils lui arrachaient. Après un moment d'arrêt la victime fut à nouveau frappée par ses bourreaux d'une trentaine de coups, jusqu'au moment où on entendit plus aucun cri.

" Le lendemain matin 27 janvier 1944 a rapporté un Officier " prisonnier de la cellule 15, vers huit heures, alors que nous faisions notre toilette, dans la cour intérieure, nous avons appris " par le jeune Bernard BRUNEL, que MADELINE avait été traîné la veille " au soir, depuis le 2° étage jusqu'au rez-de-chaussée par deux allemands qui le tenaient chacun par un pied, le corps ainsi que la tête " cognant à chaque marche, et l'on mis dans la cellule noire n° 4, où " il a passé la nuit.".

le 27 janvier 1944 .....

Dans cette journée du 27 janvier 1944, le Commandant MADELINE reconduit à la salle des supplices, a subi deux nouvelles séances de coups et de tortures, puis il a été déposé dans la cellule noire n° 2, où il a passé la nuit du 27 au 28 janvier.

" Toute la nuit, a rapporté un Officier prisonnier, MADELINE n'a cessé de demander d'une voix très faible " a boire, à boire par pitié ....." Les camarades qui se trouvaient dans la cellule faisant face à la sienne, ont, (malgré que cela soit expressément défendu)

B 48734

H4496 - 0006

FICHÉ 62

frappé à la porte des surveillants, pour que le surveillant de service vienne voir ce qui se passait. Mais celui-ci n'est venu qu'après une bonne heure, puis après avoir déclaré que le Commandant français n'avait besoin de rien, s'est éloigné sans s'occuper de lui. Vers 23 h. 30 l'Officier continuait à se plaindre et réclamait toujours à boire.

Les camarades français ont renouvellé leurs appels. Le Surveillant a alors consenti à ouvrir la porte de la cellule "Le Comman-
" dant MADELINE était allongé à même le sol en ciment, ayant les
" mains croisées derrière le dos et tenues par des menottes. Il se
" mourait.

Le surveillant a tout de même pensé à lui enlever les menottes, mais il n'a pu y parvenir. Les camarades de la cellule d'en face ayant vu par le regard de la porte ce qui se passait, un d'entre-eux Maréchal-des-Logis-Chef de Gendarmerie s'est offert à enlever les menottes sachant les ouvrir avec une simple épingle. Ce sous-Officier de gendarmerie, à qui le surveillant à tout de même consenti à ouvrir la Porte, a pu enlever les menottes du Commandant MADELINE agonisant.

" Il a déclaré que " le Pauvre Commandant MADELINE était tout
" gonflé, aussi bien de la figure que du cou et que ses mains l'étaient
" tellement que l'on ne voyait presque plus les menottes.".

28 - 30 Janvier 1944

Vers 5 heures du matin, le 28 janvier des agents de la Gestapo vinrent chercher le corps mutilé, mais encore vivant, pour l'achever, en voulant simuler tout d'abord un accident de circulation sur un chemin public, et tenter enfin, sans nul doute, de le faire disparaître.

En effet le 30 janvier 1944, vers midi, un passant découvrait sur chemin d'intérêt commun n° 137, reliant COURNON-d'AUVERGNE à la route Nationale n° 9 et environ à un kilomètre avant PERIGNANT-les-SARLIEVES, le corps à demi immergé, dans le fossé de drainage longeant le chemin. Il n'y avait aucune trace de lutte ou de sang dans les environs. Seule une poignée de cheveux a été trouvée sur la chaussée.

D'après les premières constatations et suivant les termes du rapport du Commissaire de Police de Sûreté qui a procédé, il est aussitôt apparu que : " selon toute apparence le corps a été jetté dans
" ce fossé au passage d'une voiture.".

Suivant le procés-verbal de constat et d'enquête dressé le 30 janvier 1944, par les gendarmes de PONT-de-CHATEAU le fossé était à moitié rempli d'eau, le corps de la victime paraissait y avoir séjourné pendant plusieurs heures. Le haut du corps seul se trouvait en dehors de l'eau, légèrement tourné sur le côté gauche, les bras derrière le dos.

Le corps semblait dépouillé de tout ce qui aurait pu permettre son identification. Il ne portait pas de chaussures. Il n'y avait aucun papier ni pièce d'identité, ni aucun autre objet dans les poches des habits ou sur les vêtements. Cependant les policiers allemands avaient oublié une alliance en or, que portait le cadavre à l'annulaire gauche. L'arrondi de cette alliance était légèrement déformé. L'identification du corps en effet a pu être faite à l'aide de l'inscription

B 48735

H4496 - 0007

FICHÉ 63

suivante, gravée à l'intérieur de cette alliance :

E. BROCAS à H. MADELINE - 16 septembre 1916.

D'après les premières constatations de M. le Docteur de COURNON d'AUVERGNE, mandé par le Maire, le corps semblait porter entre autres blessures " deux blessures par balles, l'une ayant brisé le maxillaire inférieur, l'autre ayant traversé les temps de part en part à hauteur des sourcils....."

L'autopsie a été pratiquée le 31 janvier 1944 à la Morgue de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, par le Docteur PETIT Germain, professeur de Médecine légale et médecin des Hôpitaux.

Aux termes du rapport médico-légal, en date du 3 février 1944, il est résulté.

1°/ de l'examen du cadavre que :

" à la tête du cadavre on relève des blessures multiples, notam-
" ment un très vaste décollement des parties molles de la région tempo-
" rofrontale droite .....
..... le maxillaire inférieur est fractué au niveau de la
" région mentonière, avec vaste décollement des tissus de la région sous
" maxillaire et placques parcheminées avoisinantes."....

2°/ de l'autopsie, que :

" à l'ouverture du thorax l'on constate des fractures multiples
" des côtes, allant, de la 2° à la 9° côte à droite, s'étendant sur la
" ligne axillaire postérieure, ainsi que la ligne mamelonnaire.
" au cou l'on relève une luxation de la colonne vertébrale entre
" C 7 et D 1. L'examen des viscères thoraciques montre des perforations
" multiples au poumon droit et léger oedème à la coupe avec signes à
" peu près semblables au poumon gauche.
" L'autopsie du crâne ne montre pas de fractures de la boite cra-
" nienne ni d'anomalies du cerveau.".

Les conclusions du rapport du médecin-légiste ont été les suivantes :

" Il résulte que le cadavre a subi un véritable écrasement du tho-
" rax avec fractures multiples de côtes, du maxillaire inférieur et luxa-
" tion vertébrale vers C 7 et D 1, toutes blessures vitales ainsi qu'en
" font foi les hématomes et ecchymoses des poumons sous-jacents, bien
" que la mort ait été très rapide. Les blessures de la face ayant été
produites par chute et frottement sur un sol souillé de terre et de
graviers fortement incrustés dans les parties molles. Il n'existe pas
" de traces de coups ou blessures provoquées nettement par des armes.
" La mort peut remonter tout au plus à deux ou trois jours environ,
" compte-tenu de l'exposition du cadavre et de la saison très modérément
" froide des jours ayant précédé la découverte du cadavre."

../..

B 48736

H4496 - 0008

FICHE 64

Par la suite le 18 février 1944, le Docteur PETIT Germain, médecin légiste, a été entendu par le siège d'instruction. Il a ce ce jour là précisé son rapport dans les termes suivants :

" Je tiens à rappeler que je n'ai pas relevé de traces de balles, " le cerveau et la voite crannienne étaient intactes et je puis affir- " mer que si une balle l'a étteint elle n'a pas entraîné la mort. Celle- " ci est due à l'écrasement. L'individu était vivant au moment où " l'écrasement s'est produit ainsi qu'en font foi les constations ana- " tomiques de l'état du cerveau.".

Une instruction a été ouverte en vertu d'un réquisitoire introductif de M. le Procureur de la République près le Tribunal de 1° instance de Clermont-Ferrand, en date du 30 janvier 1944.

Le dossier porte le n° 529 du Parquet et à l'instruction le n° 77. L'instruction a été confiée à M. GASCHET, Juge d'Instruction (cabinet n° 3) l'affaire est toujours en cours, le dossier n'a pas encore été réglé. Le Procureur de la République a demandé au Juge d'Instruction de poursuivre son information sous l'angle de celles qui concernant les atrocités allemandes. Il a pu conclure en effet dans divers rapports qu'il était " certain que ce sont les allemands qui ont assassiné le " Commandant MADELINE qu'ils avaient arrêté le 1er. octobre 1943 et que " cet assassinat est particulièrement odieux, puisque la mort est in- " tervenue par suite d'écrasement, de "laminage" du corps par le passage " d'un véhicule lourd.".

Depuis l'ouverture de l'information les renseignements recueillis tant par la Justice Française que par l'autorité Militaire se sont trouvés confirmés et complétés par les déclarations du traitre MATHIEU Geofges, agent français de la gestapo, qui, aue cours de son interrogatoire du 2 novembre 1941 notamment, a déclaré :

" L'interrogatoire du Commandant MADELINE fut fait en janvier " 1944 par KALTSEISS, assisté de SCHNEITMANN comme interprète, ROTH " étant absent. Le traitre MATHIEU à la vérité y participa aussi.

" De bons résultats a-t-il déclaré ne firent pas obtenus et le " Commandant MADELINE n'a pratiquement pas parlé. Le seul nom de " personnes non encore arrêtées fut celui de PEROL. Le Commandant MADE- " LINE qui avait été litteralement roué de coups est mort de spoticémie " consécutive à ses blessures. Son corps fut emmené par la gestapo sur " la route de COURNON. Je ne sais pas exactement à quel endroit. Tout " ce que je sais c'est que le cadavre fut découvert par la police fran- " çaise et que GEISSLER fut très mécontent de cela car le Gouvernement " français fit une démarche auprès du Gouvernement allemand qui répri- " manda GEISSLER. p 7.

" Le S.D. de CLERMONT fit un rapport comme quoi le Commandant MA- " DELINE avait été relaché une huitaine de jours avant la découverte " de son cadavre concluant que dans ce cas le S.D. de Clermont-Ferrand " ne pouvait pas être incriminé et que les raisons de cette mort lui " échappait.".

B 48737

H4496 - 0009

FICHE 65

L'instruction n'a pas encore permis d'établir exactement ce qui s'est passé entre le moment, 28 janvier 5 heures du matin où la Gestapo a pris à la prison le corps torturé, gravement mutilé, et la découverte du cadavre le 30 janvier 1944 vers 12 heures.

Il a été cependant établi que la veille, le 29 janvier 1944, vers 6 h. 20 du matin, une voiture automobile conduite intérieure de couleur sombre a demandé l'ouverture du passage à niveau situé à un kilomètres environ du lieu de la découverte du cadavre. Deux ou trois minutes après au moment où le garde-barrière se disposait à livrer le passage, la voiture automobile faisait tout à coup un demi tour et repartait à vive allure en direction de PERIGNAT.

Cet employé de la S.N.C.F., demeurant au passage à niveau n° 32 à SARLIEVES, commune de COURNON, a indiqué que l'un des occupants de la voiture était descendu de voiture et était de grande taille. Il n'a pu préciser le nombre de passagers qui étaient dans la voiture, n'en ayant vu qu'un seul. Enfin il a pu remarquer "qu'il s'agissait d'une voiture moderne de couleur sombre, dont le numéro d'immatriculation commençait par 69.".

Il y a tout lieu de supposer en raison de la coincidence des dates et heure, et aussi des directions successives prises par cette automobile qu'elle était une voiture de la gestapo, qui a joué un rôle dans latentative de disparition du corps de la malheureuse victime, le Commandant Henri MADELINE.

En date du 22 février 1944, le Tribunal Civil de Clermont-Fd. a rendu un jugement déclaratif du décés, constaté à COURNON-d'AUVERGNE (Puy-de-Dôme) le 30 janvier 1944 et paraissant remonter à trente-six heures, concernant MADELINE Henri - Hippolyte - Arsène, ex-Commandant Adjoint principal de 2° Classe à l'Etat-Major de Clermont-Ferrand, né le 22 juillet 1892 à VANNES (Morbihan) de Jules et de feue Claude Nathalie demeurant à RIOM, 73, Faubourg de MOZAC marié avec BROCAS Marie-Anna Etiennette le 16 septembre 1916 à SAINT-MAIXENT, père de trois enfants.

En vertu de ce jugement l'acte de décés, portant le n° 4 de la commune de COURNON-D'AUVERGNE, pour l'année 1944, a été dressé le 13 mars 1944.

Le présent document, d'après les éléments recueillis par la 13° Division Militaire et les renseignements communiqués par le parquet de M. le Procureur de la République de Clermont-Ferrand provenant du dossier d'instruction, a été établi par les soins de :

Me. Maurice GUERRIER
Docteur en droit
Avocat à la Cour d'Appel de PARIS

capitaine de réserve, précedemment chef du Bureau de la Justice Militaire à l'Etat-Major de la 13° Région Militaire.

B 48738

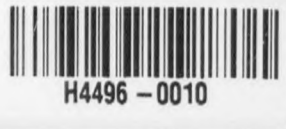

H4496 – 0011

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

B/48738/1

H4496 – 0012

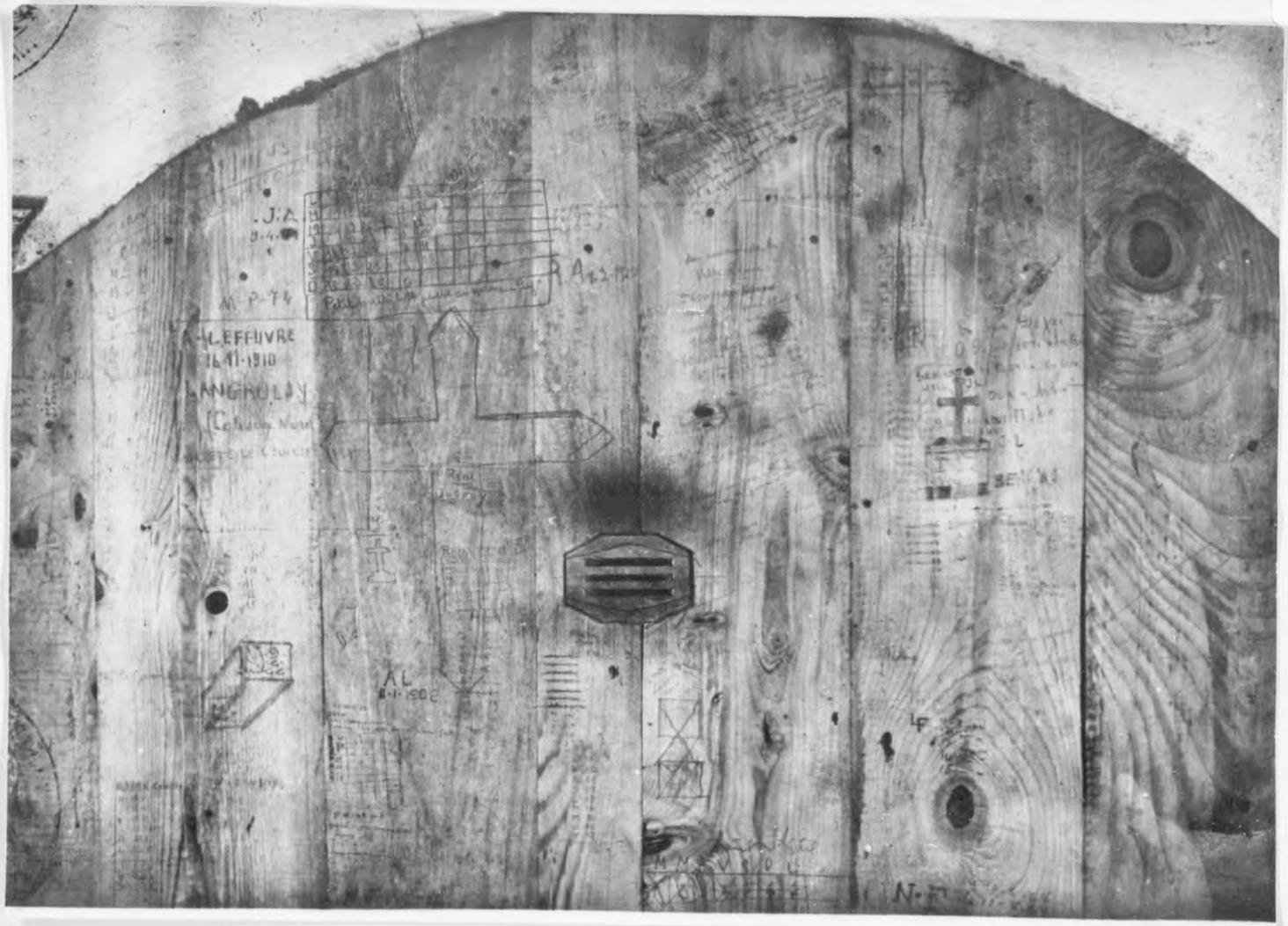

Porte de cellule portant des inscriptions par les Patriotes victimes de la Gestapo.

B 48758

H4496 – 0013

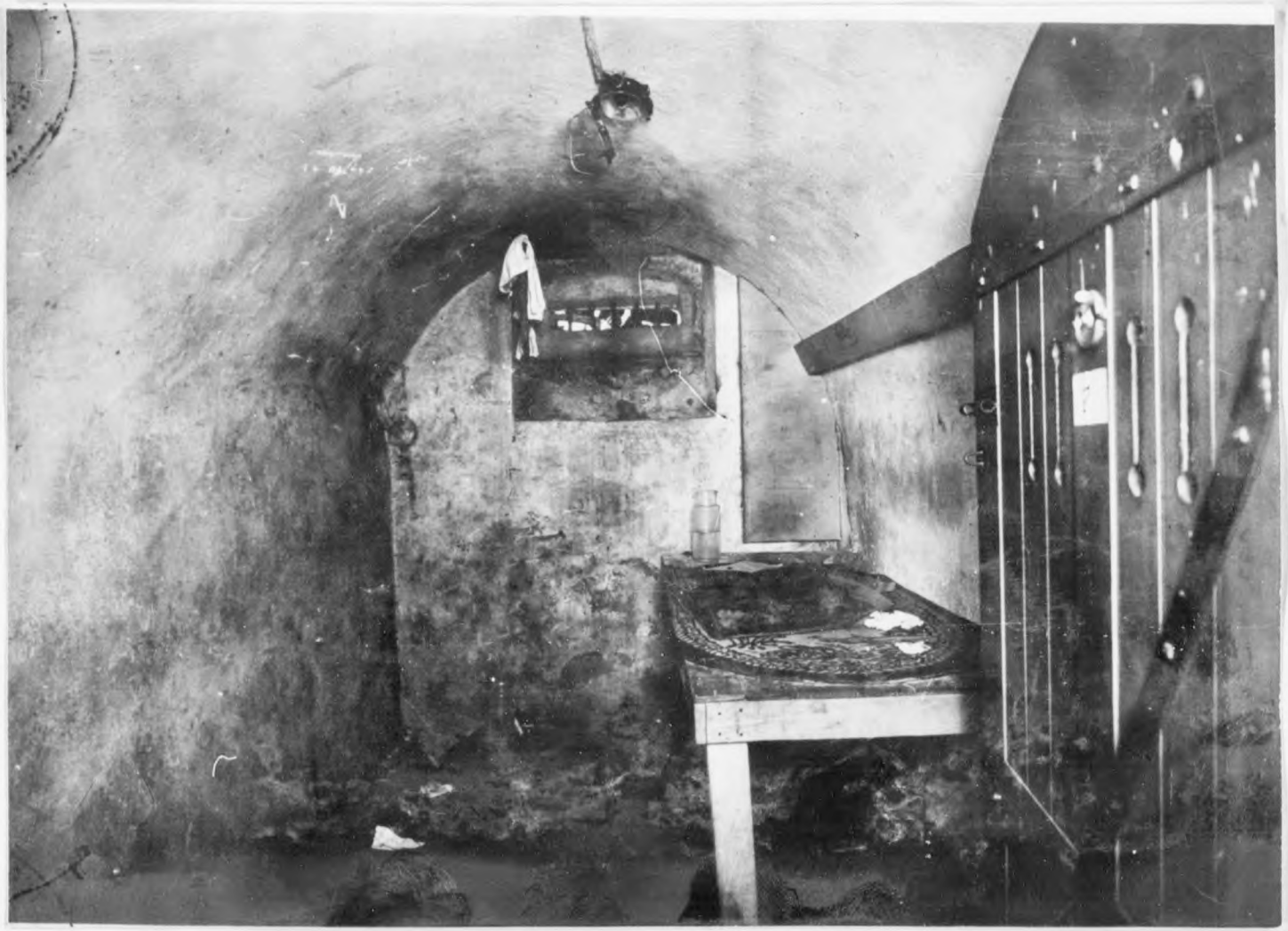

Clermont-Ferrand – Une cellule dans la cave de la Gestapo

8757 2m x 1m 2[illegible]

42

H4496 – 0014

Inscriptions dans une cellule.

B 48756

H4496 – 0015

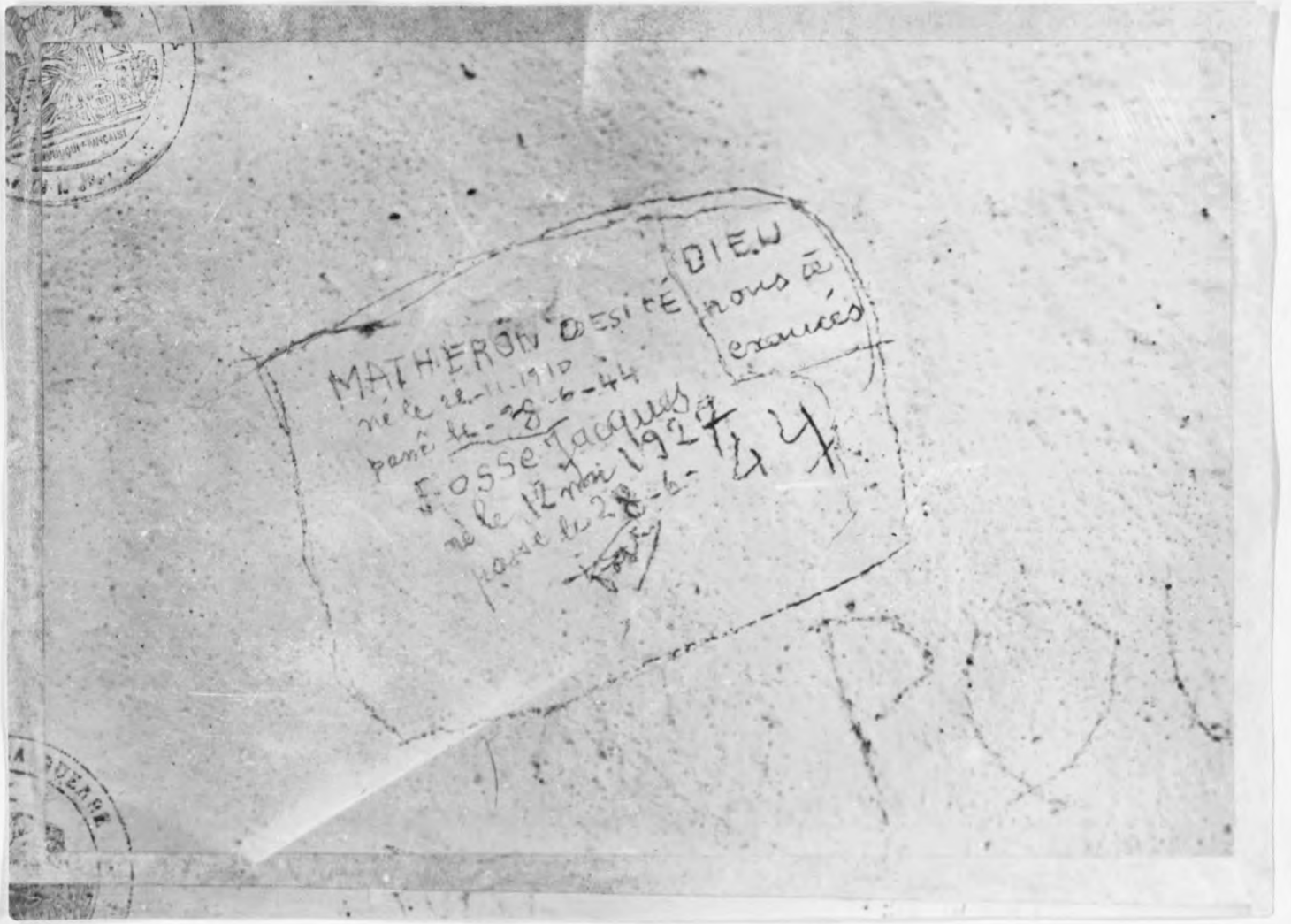

Inscriptions dans une cellule.

B 487555

H4496 – 0016

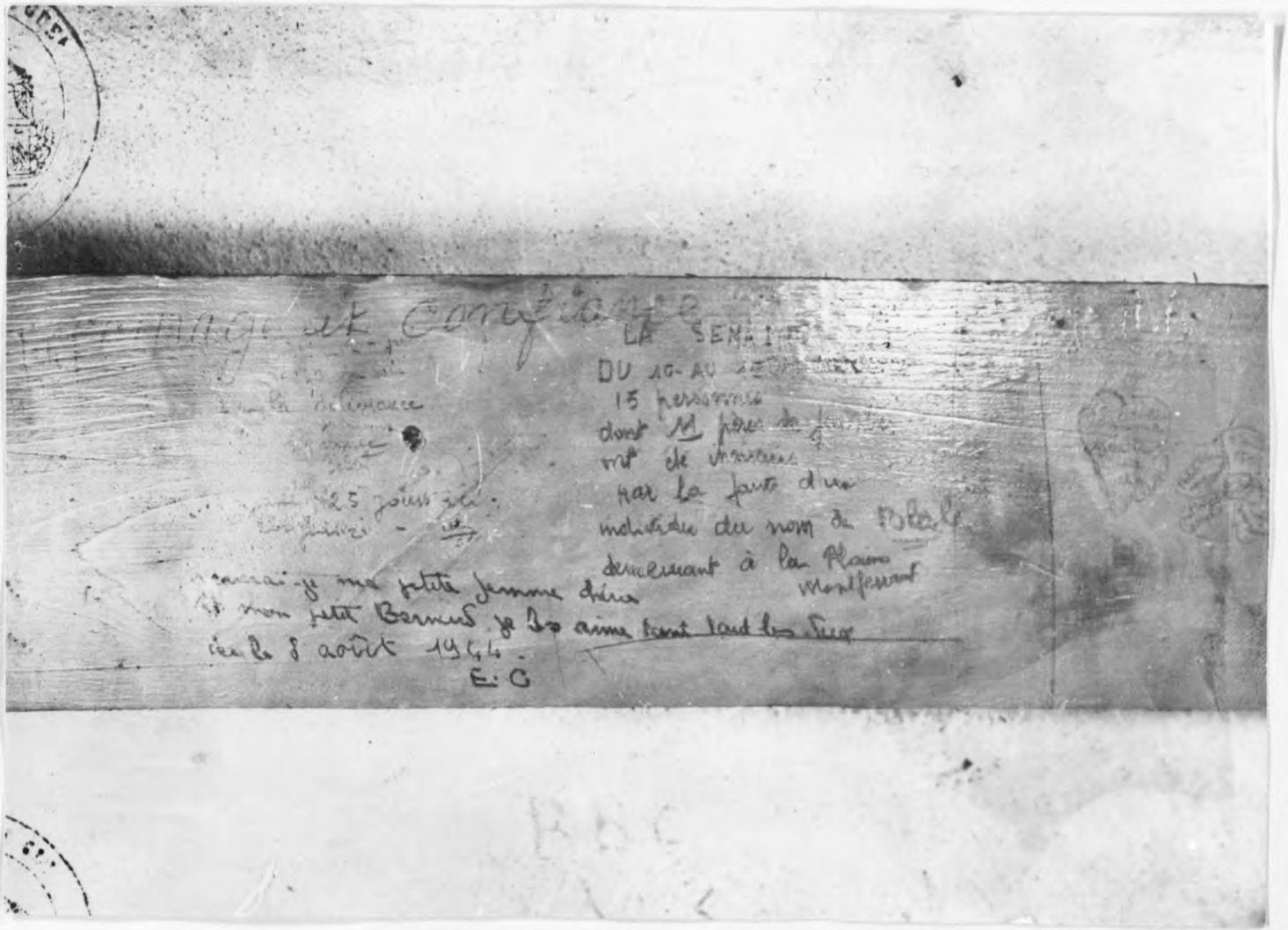

Inscriptions dans une cellule

B 48754

H4496 – 0017

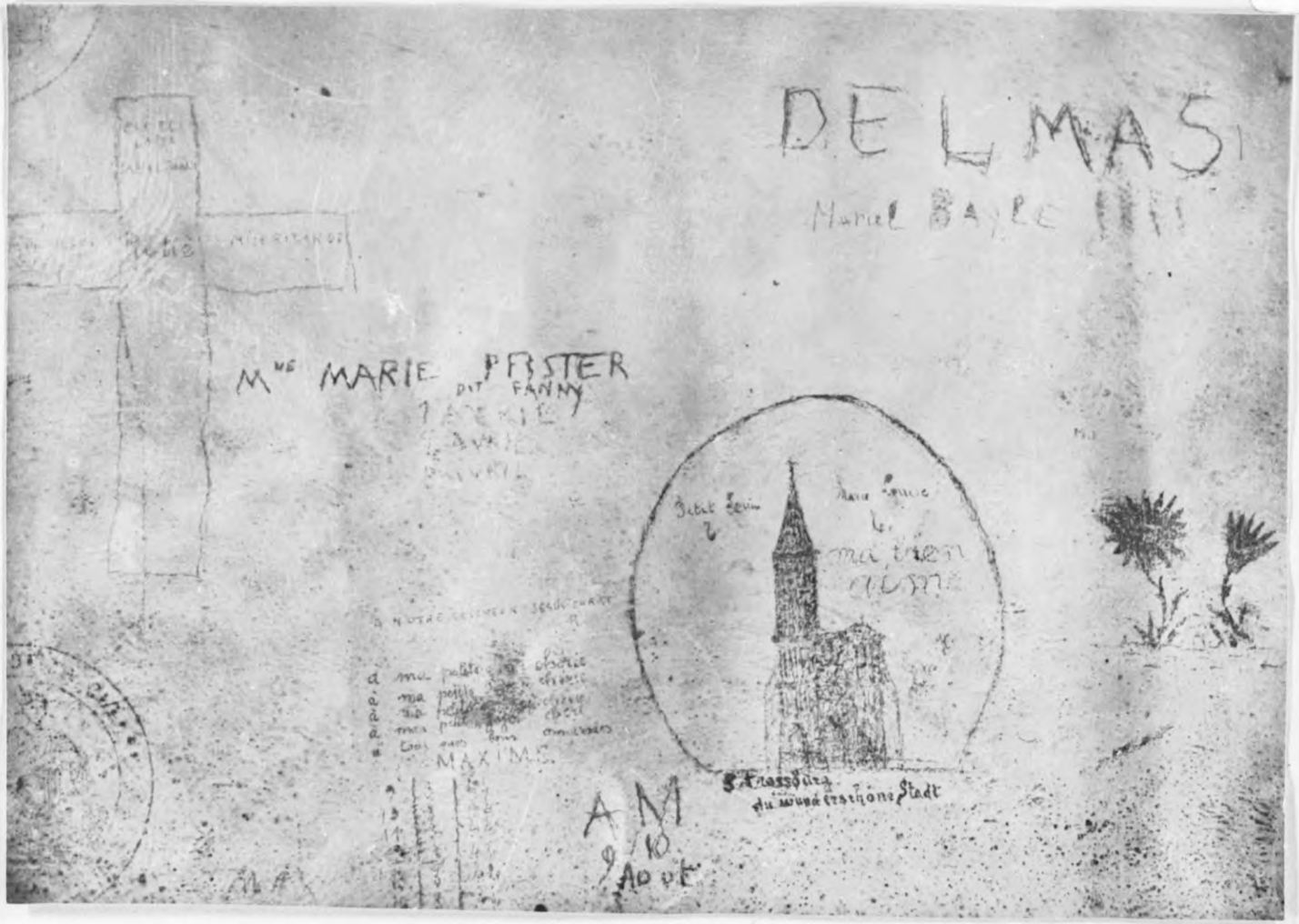

Inscriptions dans une cellule.

B 48753

H4496 - 0018

Mission de Mr. E.O. MUNN
PWD - SHAEF
8 - 21 Novembre 1944

-:-:-:-:-:-

Traitement de Prisonnier à CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme)

Témoignage de M. le Commandant THARAUX (recueilli le 18 Novembre, à la Polyclinique, Ch. 321)

Certificat médical du Dr. PATURET.

Détaché à la Garde pour faire l'instruction, le Ct. THARAUX est arrêté le 7 Juillet 1944 à VICHY; il était sous les ordres du Général FRERE préparant un noyau de la garde pour la période suivant la libération; à la suite d'un accrochage avec la MILICE, il est dénoncé à la GESTAPO.

Il est tout de suite amené au "92" à Clermont-Ferrand.
Son premier interrogatoire a lieu au siège de la Gestapo à Chamallière, le 14 Juillet; il est accusé :

1°) de faire partie de l'armée secrète

2°) de complot contre DARNAND

Ce premier interrogatoire auquel n'assistent que des allemands est assez correct, il a les menottes, mais n'est pas battu. Il est ramené ensuite au "92" à Clermont.

Le deuxième interrogatoire a lieu à Chamallière le 21 Juillet, la Gestapo semble avoir fait certains recoupements. Le matin il est insulté, il reçoit des coups de poing, on lui fait tirer la langue en le frappant sous le menton pour essayer de la lui couper. On lui frappe la tête contre le mur. Finalement il est mis Knock out et ramené dans une cellule du sous-sol. L'après-midi, il

B 48739 ..../....

51

est remis entre les mains de 4 individus avec les menottes devant, il est frappé à coups de nerf de boeuf, de règle de fer, on lui enfonce des épingles dans les épaules; il niera pendant tout l'interrogatoire qui durera jusqu'à 17 heures 30, sa seule pensée est de ne rien avouer et de sortir de là vivant.

Il est ramené dans la cellule dans la première maison à droite de l'entrée, il se voit refuser de l'eau et une couverture. Le deuxième jour, cela lui est accordé.

Le 23 Juillet au soir, il est ramené au "92", ses camarades le déshabillent, la peau s'en va avec la chemise, son cou est noir et enflé, mais aucun organe n'est atteint.

Le lundi 24 Juillet, il est conduit au médecin allemand de la prison, il est nettoyé, pansé et installé avec deux autres camarades qui pouvaient se lever. Le Docteur allemand ainsi que les infirmiers l'ont parfaitement bien soigné, malgré leur peu de moyens (La Gestapo avait interdit tout achat pour le compte du service médical de la prison).

Dans le courant du mois d'Aout, après avoir eu de grosses poussées de fièvre, une plaie au coté, une à l'épaule qui supuraient, des abcès localisés, il demande au Docteur son transfert à l'infirmerie. Le Docteur lui déconseille la chose; en effet, la dernière fois que le Docteur a demandé un transfert pour un malade, celui-ci avait disparu.

Le Commandant préfère donc rester à la prison.

Le 20 Août, les allemands décident d'emmener avec eux en Allemagne, les prisonniers du "92"; vers 10 heures et demie, ils reçoivent l'ordre de se préparer. Ses camarades l'habillent, ils partent dans l'après-midi le laissant seul avec un homme du maquis qui a une balle dans le genou. Tous deux craignent le pire.....

Vers 17 heures, ils voient arriver deux infirmiers avec un brancard destiné à son camarade, lui-même peut faire quelques pas s'il est soutenu.

Dans le couloir il rencontre un Commissaire français qui lui déclare qu'il l'emmène, seul, sans Gestapo; le Commandant passe chez lui, est conduit à l'Hopital où il reçoit les soins du Dr. PATURET.

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B48740

H4496 - 0019

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis - pour le Garde
des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

Docteur GEORGES PATURET
57 Cours Sablon
CLERMONT-FERRAND

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussign!, Georges PATURET, Docteur en Médecine de la Faculté de Médecine de Paris, Professeur à l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand, Chirurgien des Hopitaux, ancien interne des Hopitaux de Paris, Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris, domicilié 57 Cours Sablon à CLERMONT-FERRAND (P. de D.),

Certifie avoir connu à la prison militaire allemande du 92, Monsieur le Commandant THARAUX Louis, agé de quarante deux ans, domicilié 4 Rue Dumaniant à CLERMONT-FERRAND (P. de D.).

Je déclare l'avoir vu à la prison militaire allemande du 92 avec :

1° - Des ecchymoses contusionnelles localisées au niveau de la région scapulaire gauche, de la région du cou et de la région lombaire.

2° - Un volumineux abcès de la région lombaire plus développé à gauche qu'à droite consécutif à l'évolution secondaire d'un hématome sous-jacent d'ordre traumatique dû à la flagellation.

Je déclare avoir eu en traitement, à la Polyclinique Philippe Marcombes, depuis le vingt Août Mil neuf cent quarante quatre, jusqu'à ce jour, Monsieur le Commandant THARAUX.

Celui-ci présentait à son entrée à la Polyclinique Philippe Marcombes :

1° - Une suppuration abondante de la région lombaire et du flanc gauche.

2° - Une vaste plaie de la région scapulaire et de l'épaule gauche consécutive à la chute de la peau, chute qui était due à la nécrose des tégûments sous l'influence des coups reçus.

Je déclare que l'état actuel de Monsieur le Commandant THARAUX entraine une INCAPACITE PERMANENTE PARTIELLE DE TRAVAIL dont le quantum ne pourra être évalué que dans CINQ OU SIX MOIS ENVIRON.

FAIT A CLERMONT-FERRAND, le VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE QUATRE.

PATURET.

B 48741

H4496 - 0020

H4496 - 0021

MISSION de Mr E.O. MUNN.

P.W.D. - SHAEF

8/21 Novembre 1944

- o -

DECLARATION de V E R N I E R E Jean,

Ex-membre de la Gestapo de CLERMONT-FERRAND.

Je me nomme VERNIERE Jean, Joseph, Félix, et je suis né le 1/5/1921 à CLERMONT-FERRAND (puy-de-Dôme) de Louis et de BACONNET Marie. Je suis célibataire. Je n'ai jamais encouru de condamnations. J'ai fait des études secondaires mais je n'ai obtenu aucun diplôme. J'ai été élevé par mes parents, pharmaciens, 141, bvd Lafayette à Clermont-Ferrand. Je n'ai jamais été inscrit à un parti quelconque et ne me suis jamais occupé de politique.

Le 5 mars 1943 un ordre du Service du Travail Obligatoire m'enjoignit de partir en Allemagne et c'est ainsi que je fus envoyé au camp d'AUSCHWITZ où je restais jusqu'à la fin du mois d'avril 1944. Je revins ensuite à Clermont-Ferrand et j'adhérais à la Milice.

Quelques jours après je prenais contact avec la Gestapo de la ville et commençais alors à travailler avec la police allemande.

En principe toutes les personnes arrêtées, quel que soit leur sexe, étaient frappées dès qu'elles pénétraient dans nos locaux du 2 bis, avenue de Royat à Clermont-Ferrand.

Il y avait en premier lieu ceux que nous frappions à coups de poing. Personnellement je ne frappais pas à poings nus, de peur de m'abimer les mains et j'utilisais une des deux paires de gants de boxe qui se trouvaient au service. Quand cette façon de procéder ne suffisait pas, nous utilisions MATHIEU, BRESSON, SAUTAREL et moi-même, des cravaches et des nerfs de boeuf pour les hommes et un martinet pour les femmes que nous faisions invariablement déshabiller, comme beaucoup d'hommes d'ailleurs. Puis MATHIEU inventa le système de la "balançoire" lequel consistait à passer les menottes aux poignets du prisonnier à lui faire plier les genoux contre la

B 48742

.....

H4496 – 0022

B 48743

H4496 - 0023

poitrine les deux poignets se trouvant à ce moment là devant les jambes, puis à glisser une barre de fer sous les genoux, laquelle passait également au-dessus des avant-bras. La barre de fer était ensuite posée sur deux dossiers de chaises distantes de 1m.,50 environ. L'homme se trouvait ainsi complètement suspendu en position de balançoire. Cela simplifiait les choses car le sujet ne pouvait plus remuer et présentait les parties du corps que nous choisissions à frapper. D'autres fois nous introduisions la tête du détenu dans le dossier sans fond d'une chaise. L'un de nous maintenait la tête de l'autre côté de la chaise et les autres pouvaient frapper. Lorsque coups de poings, coups de pieds, système de la balançoire, nerf de boeuf ou cravache, ne suffisaient pas nous nous servions d'un marteau ou de la crosse d'un revolver pour frapper sur les ongles du prisonnier. Nous obtenions ainsi des résultats car ce dernier procédé était des plus douloureux.

J'ai vu MATHIEU faire marcher pieds nus le Dr FRIC, Mme TAGNARD et DALAN sur des punaises. Ce système était employé aussi par des allemands, tels BISENIUS. Une autre fois j'ai vu DRAUSS, qui était ivre, enfoncer à plusieurs reprises un tire-bouchon sous la plante des pieds, à un homme dont je ne me souviens plus du nom. D'autres atrocités ont pu être commises tant par MATHIEU, BRESSON et SAUTAREL, que par l'équipe des allemands avec lesquels travaillait BEAUDOIS, car je n'ai pas assisté, il s'en faut, à tous les interrogatoires, surtout ceux qui s'effectuaient durant la nuit. Un jour nous avons décidé, ECKHARDT nous en ayant donné l'idée, de mettre deux juifs dans le bassin situé au milieu de la pelouse du 2 bis, avenue de Royat. Mais un contre-temps nous empêcha de faire ce que nous nous étions proposés, MATHIEU, BRESSON, SAUTAREL et moi.

Il nous est arrivé aussi d'introduire des manches à balai dans l'anus de certains détenus, comme aussi de brûler avec nos cigarettes un membre ou une partie du crops, les fesses par exemple, des personnes qu'il fallait faire parler. De rares fois nous avons procédé à ces mêmes actes sur des femmes, que nous brûlions sur les seins ou sur les bras. Nous avons utilisé aussi une méthode qui nous avait été communiquée par KALTSEISS et qui consistait à se servir de tenailles pour pincer la peau. Nous nous en sommes servi une fois tout au moins celle ou j'y ai participé moi-même et cela sur un prisonnier qui ne voulait pas parler. Je ne relaterai que pour mémoire certains cas où nous laissions trois jours certains prisonniers sans manger, ou bien lorsque nous leur tondions les cheveux. D'autres fois aussi il est arrivé que nous ayons dans la pièce où nous interrogions des témoins, deux ou trois personnes qui gisaient sans connaissance dans un coin.

Voilà à peu près les méthodes que nous employions tous à la Gestapo, aussi bien les Français que les Allemands. Il est possible que j'en ai oublié, mais c'est involontaire et je ne manquerai pas de vous les signaler si elles me reviennent en mémoire.

.....

B48744

H4496-0023A

Commandant Madelino

B48745

H4496 - 0024

En ce qui concerne les personnes qui sont décédées à la suite des sévices exercés contre elles, ou qui ont été fusillées à ma connaissance, après avoir été détenues à la Gestapo, je peux citer sans risque d'erreur les suivants :

- VERNIERE Charles, de la S.N.C.F.
- MACHADO, employé chez COULAUDON.
- POUJON André, demeurant à La PLAINE.
- RAPARY, demeurant à ST-FLOUR.
- ROBLIN, Colonel de la Garde.
- MARTY, Colonel de la Garde.
- Le DEUNFF, radio.
- BOILE, demeurant à La PLAINE.
- ARNAUD, demeurant à GERZAT.
- CHAPELIER, envoyé de de GAULLE en France.
- MADELINE, Commandant.
- PERRET Nestor, chapelier.

Sauf pour les deux dernières personnes desquelles j'ai entendu parler seulement et de CHAPELIER alias "RECLUS" qui s'est réellement empoisonné, je puis affirmer que les 9 autres sont décédées de la suite de coups ou de sévices subis à la Gestapo et dont nous assumons tous les membres la responsabilité quoique KALTSEISS en ait tué 5 pour sa part.

Je puis affirmer maintenant que :

- Mme MENUT, demeurant à RIOM.
- FOURNIER, demeurant à La PLAINE.
- LELLUCH, ingénieur, demeurant à CLERMONT-FD.
- BECCOLARRO, arrêté dans le maquis.
- X..., capitaine de la 14° Cie, arrêté vers ISSOIRE

en juillet 1944, ont été exécutés et enterrés au Camp d'aviation d'AULNAT avec de nombreuses autres personnes, assassinées dans les mêmes conditions et arrêtées soit dans le maquis, soit au cours de différentes affaires et sur lesquelles je ne puis malheureusement pas vous fournir d'autres précisions. Là encore la totalité des membres du S.D., de Clermont-Ferrand, doit supporter la responsabilité de ces massacres.

Je précise encore quoique vous en ayant parlé que ARNAUD a été enterré seul, un soir près de quatre hangars que je vous ai montré et cela en ma présence et en celle de MATHIEU.

Quant à LELLUCH et au Capitaine X..., de la 14° Cie, ils ont été enterrés avec une troisième personne près de la piste parrallèle à la route de PONT-du-CHATEAU, endroit que je vous ai montré approximativement aussi. Ce soir là, qui peut remonter à la fin juillet ou au début août, nous avons pris, BRESSON, SAUTAREL, KALTSEISS, PEGLOW, GRUNEWALD, KRAUSS et moi, le cadavre du Capitaine X..., tué au siège même de la Gestapo lequel a été placé dans une camionnette. Nous nous

B 48746

.....

H4496 – 0025

sommes rendus à la prison militaire ou LELLUCH a été embarqué dans une des deux conduites intérieures qui suivaient la camionnette.

Une troisième personne a été emmenée par GRUNEWALD, de la prison aussi, et a pris place dans la camionnette où se trouvait le cadavre. Il s'agissait d'un jeune homme, âgé de 25 ou 30 ans, dont je n'ai pas bien retenu le signalement et que je n'avais d'ailleurs jamais vu.

Le convoi s'est dirigé sur AULNAT et sur place nous avons rencontré le major BAMBA et quelques officiers allemands La camionnette s'est arrêtée au bord d'une excavation de bombe et LELLUCH et le maquisard ont mis pied à terre. Sans difficulté ces deux hommes se sont couchés à plat ventre dans le trous de bombe profond de 2 m.,50 ou de 3 mètres. KALTSEISS et moi-même y sommes descendus, puis KALTSEISS a tiré plusieurs balles dans la nuque de LELLUCH, alors que j'en faisais autant pour l'inconnu. Pendant ce temps le moteur de la camionnette ronflait à plein gaz, pour éviter que ne s'entendent les coups de feu. Enfin le troisième cadavre a été placé près des corps des exécutés. BRESSON, SAUTAREL et les autres ont jeté de la terre pour recouvrir ces victimes.

Ainsi donc ce soir là trois personnes ont été enterrées à cet endroit. Je précise que LELLUCH portait à son doigt une chevalière ou une bague en or que GRUNEWALD a même essayé en vain de lui retirer, car cet homme avait les doigts noueux parce qu'atteint de rhumatismes articulaires. Je me rappelle aussi que le Capitaine X..., était vêtu d'un pantalon de l'armée anglaise, reconnaissable par la forme de ses deux poches. Je vous signale ces détails pour vous permettre le cas échéant d'identifier ces personnes.

Je dois maintenant vous apporter certaines précisions relativement au sort des détenus qui n'étaient pas fusillés sur place.

A partir de mai 1944 et à la suite d'une note émanant du B.D.S. de Paris, chaque fois que le dossier d'un prisonnier était terminé, le policier qui terminait l'affaire devait mettre une accotation sur la feuille qui suivait le détenu dans le camp de concentration où il était envoyé en Allemagne.

Cette annotation consistait tout simplement en un "V" au crayon rouge, qui était tracé dans le coin gauche et en tête de chaque feuille. Ce "V" signifiait que le prisonnier devait être exécuté en Allemagne au cas de troubles, péril militaire allié, etc... En somme il indiquait que le prisonnier était un danger pour l'ordre intérieur sur le territoire allemand. Or, MATHIEU, GRUNEWALD, HUCK et KALTSEISS, étaient les seuls agents de la Gestapo qualifiés pour annoter les feuilles

.....

B 48747

H4496 - 0026

qui suivaient le détenu. Je puis dire, pour l'avoir vu personnellement que le V figurait au moins sur 70 % des dossiers de personnes dirigées en Allemagne. Il ne concernait presque exclusivement que les hommes et s'appliquait aussi bien à ceux qui étaient expédiés en camp N°1, qu'en camp N°3.

Il est exact que nous maltraitions et brutalisions les femmes lorsqu'il s'agissait de les faire parler. J'ai omis de vous dire qu'il nous arrivait aussi, en dehors des brûlures que nous leur faisions sur différentes parties du corps, les seins notamment à l'aide de nos cigarettes, de leur faire subir le système de la "balançoire". Mais ce supplice n'était que rarement utilisé pour les femmes.

En principe toutes les femmes étaient entièrement dévêtues et leur interrogatoire commençait dans ces conditions. Puis lorsqu'il s'agissait de jeunes femmes en particulier nous les conduisions la plupart du temps dans une petite pièce attenante au bureau de MATHIEU et dans laquelle se trouvait un lavabo et une chaise. Je dois dire que dans la majorité des cas ces femmes ou jeunes filles avaient déjà été frappées par nous. Certaines d'entre elles ne voyaient en somme aucun inconvénient à ce que nous ayons des relations avec elles. D'autres opposaient une résistance plus ou moins forte et enfint il y en a eu qui ne se sont pas laissé faire et avec lesquelles nous n'avons pu arriver à nos fins.

Il arrivait souvent à l'un d'entre nous de nous rendre séparément dans les cellules du 2 bis de l'avenue de Royat et d'y avoir des relations intimes avec des femmes. Lorsqu'il se présentait quelques difficultés nous leur promettions de les faire libérer ou de nous occuper d'elles, de façon à ce que leur résistance fléchisse un peu.

C'est ainsi qu'une vingtaine de femmes ou jeunes filles ont eues à subir notre volonté à ce sujet. La force quelquefois les contraignait à laisser assouvir notre passion car nous agissions pareillement avec MATHIEU, BRESSON et SAUTAREL.

Un jour une femme fut brutalisée au point qu'elle urina dans la pièce. Elle fut obligée de lécher l'urine qui maculait le plancher jusqu'à ce qu'il n'en reste plus trace.

Le nommé MALLET fut arrêté par KALTSEISS, ROTH, moi-même et d'autres Allemands, au cours d'une opération effectuée à St-FLOUR et à la suite de laquelle il s'agissait d'appréhender COULAUDON alias "GASPARD" chef du maquis. TROUPENAT qui nous avait accompagné nous dit que MALLET, débitant dans cette ville était boite aux lettres de COULAUDON. Pour ne pas revenir bredouille de l'expédition KALTSEISS décida donc d'arrêter MALLET.

B 48748

.....

H4496 – 0027

38

Par la suite cet homme fut interrogé le même jour que RAPARIE par KALTSEISS, ROTH et BEAUDOIS. Je n'ai pas assisté à l'interrogatoire, mais je sus que MALLET subit le même sort que son compatriote RAPARIE et qu'il décéda peu après en cellule. J'ai vu son corps alors qu'il avait cesse de vivre. Si je ne vous en avais pas parlé c'est que j'avais oublié totalement cette affaire. J'ai d'ailleurs vu à plusieurs reprises des cadavres dans les cellubs de l'avenue de Royat, mais je ne peux vous fournir de détails, car d'abord j'ignore les noms de ces victimes et ensuite je ne sais pas par qui ont été traitées ces affaires.

La lettre dont vous me présentez une reproduction photographique émane de Mlle BRAND Ursula ex-agente de la Gestapo de CLERMONT-FD. Je suis affirmatif pour déclarer que le texte est bien de sa main et que la signature "zouzou" était le diminutif qu'elle employait alors que nous travaillions en commun.

Cette lettre a vraisembleblement été adressée à MATHIEU et à sa femme et s'adresse plus particulièrement à Mme MATHIEU. Le prénom de Jeannette qui y est mentionné est celui de Mme BRESSON, femme de mon ex-collègue de la Police allemande.

Je m'étonne toutefois que Mlle BRAND parle de quatre cadavres qui se trouvaient dans un coin du bureau de MATHIEU alors que Mme BRESSON tapait à la machine et que Mme MATHIEU se trouvait là aussi pendant que se serait poursuivi l'interrogatoire d'un autre prisonnier. Je dois vous dire en toute franchise que je n'ai jamais eu connaissance de faits semblables.

Il est arrivé à plusieurs reprises que quatre détenus se soient trouvé allongés sur le sol, sans connaissance, à la suite de coups que nous leur avions donné. Cela s'est notamment passé à l'époque d'une affaire relative à des F.T.P., et à des miliciens communistes. Cela ne nous empêchait pas de poursuivre les interrogatoires que tapait à la machine Mme BRESSON. Très souvent Mme MATHIEU venait assister à ces "interrogatoires" dans le bureau de son mari.

Je puis affirmer d'ailleurs que tant que Mlle BRAND a collaboré avec nous il n'y a jamais eu de cadavres dans notre bureau, tout au moins à ma connaissance. Le premier que j'ai vu dans la pièce où nous travaillions était celui d'un homme arrêté à MURAT, après l'assassinat de GEISSLER et qui venait de succomber à la suite de coups que nous lui avions tous donné. Ce corps a été transporté de suite après dans une cellule.

Je vous ai parlé par ailleurs de l'exécution d'un nommé BECCOLARO, arrêté dans le maquis. Or, je tiens à apporter quelques précisions sur le déroulement de cette affaire à la Gestapo.

B 48749

.....

H4496 - 0028

BECCOLARO QUI avait été arrêté par la Wehrmacht fut transféré au 2 bis avenue de Royat et il y fut interrogé par MATHIEU, BRESSON, SAUTAREL et moi. Questionné sur ce qu'il savait et comme il ne voulait rien dire il fut brutalisé à l'extrême par mes trois camarades principalement. Sur ces entrefaites arrivèrent PEGLOW le chauffeur de la Gestapo et un Allemand prénommé HERBERT. Ceux-ci se mirent alors à frapper aussi le prisonnier. Comme il se taisait toujours MATHIEU alla au garage chercher une grosse barre de fer et comme elle était trop lourde pour lui, ordonna à SAUTAREL d'achever BECCOLARO avec celle-ci. Son ordre fut exécuté et SAUTAREL asséna plusieurs coups de barre sur le maquisard, qui tomba inanimé, couvert de sang. On le crut mort et son corps fut trafné dans une cellule

Le lendemain matin en faisant une tournée j'aperçus à mon grand étonnement BECCOLARO vivant. Il me demanda de l'eau et je lui en portais aussitôt. Je rendis alors compte de ces faits à MATHIEU, qui fut autant surpris que moi. Il en parla de suite à GRUNEWALD en lui disant qu'il fallait fusiller ce prisonnier. Le policier allemand fit comme l'avait demandé MATHIEU et le même soir BECCOLARO était exécuté au terrain d'aviation d'AULNAT par GRUNEWALD je suppose. Je ne puis par contre indiquer où le cadavre fut enterré.

J'ai parlé aussi d'un certain capitaine X..., Commandant une 14ème compagnie de F.F.I., et qui fut arrêté près d'ISSOIRE en juillet 1944. Je me suis souvenu qu'il s'agissait d'un nommé BOYER. Au sujet de cet officier je puis aussi apporter certaines précisions sur les circonstances de sa mort.

Le Capitaine BOYER, qui stationnait dans un château des environs d'ISSOIRE avec sa compagnie se trouvait au moment de son arrestation avec le Capitaine DUCHENE je crois. Il fut appréhendé par un kommando mixte constitué par des militaires et des agents de la Gestapo de PARIS, entre autres les nommés Hector MARTIN et LHOMME. Le capitaine fut conduit à CLERMONT-FD, et interrogé aussitôt par MATHIEU, BRESSON et SAUTAREL. Je n'assistais pas à cet interrogatoire, mais vers 23 h., comme je pénétrais dans le bureau où se trouvaient mes collègues français, je vis MATHIEU frapper ce détenu à coups de marteau sur la colonne vertébrale. Voyant peut-être que le marteau ne produisait pas le résultat escompté, MATHIEU se saisit d'une matraque en plomb, terminée par une boule, et en asséna plusieurs coups sur les vertèbres du prisonnier. Celui-ci s'affaissa et mourut presque immédiatement. Son corps fut trafné par BRESSON, MATHIEU et SAUTAREL dans une cellule.

Le même soir, nous allions avec BRESSON, SAUTAREL et 4 membres allemands de la Gestapo, enterrer ce cadavre à AULNAT.

La Gestapo de CLERMONT effectua de nombreuses opérations contre des maquisards ou des F.F.I. isolés. A titre indicatif voici la relation de certaines de ces actions notam-

ment celle de PRONDINES (P. de D.) et des F.T.P. (Franc-Tireurs et Partisans).

Le premier hameau que nous avons encerclé a été celui de la LUQUINE. BOURDELAT nous a conduit aussitôt dans une vieille bâtisse où nous devions trouver des réfractaires, mais la maison était vide. Nous avons découvert seulement du matériel d'habillement et de campement ainsi que quelques armes. Nous avons quitté les lieux aussitôt. C'est à ce moment que des soldats ont amené deux paysans et quelques femmes et enfants. Comme nous nous disposions à les interroger, MATHIEU, BRAND et BLUMENKAMP sont arrivés. Presque au même instant un soldat je crois, a remis une pièce d'identité à MATHIEU en lui disant qu'il l'avait découverte dans la vieille batisse où les réfractaires avaient logés. MATHIEU s'est adressé alors au plus jeune des deux paysans et lui a demandé comment il se faisait que des papiers à son nom aient été découverts dans cette maison. Il a pressé de questions cet homme pour qu'il dise où pouvaient être les maquisards. Comme il disait qu'il ne savait rien il l'a brutalement frappé au point qu'il s'est cassé le poignet gauche. Pour pouvoir le faire parler MATHIEU et BLUMENKAMP lui ont dit qu'il allait être fusillé. Mais le paysan a conservé son mutisme. C'est alors, qu'après avoir dit aux autres paysans de s'en aller, BLUMENKAMP a donné l'ordre de le fusiller. Un soldat a fait placer cet homme le dos contre un des murs de la vieille bâtisse et a déchargé quelques balles de sa mitraillette sur lui.

Je suis parti au moment où un camion s'approchait de la maison. Il y a été chargé tout ce qu'il y avait d'intéressant dans l'immeuble et j'ignore si la maison du paysan fusillé fut pillée. Je sais seulement que GRUNEWALD, qui était le spécialiste des incendies, mit le feu dans la bâtisse des réfractaires. Je suppose que le corps de la victime a pu être enlevé par les paysans du hameau avant qu'il ne soit carbonisé.

Nous nous sommes embarqués dans nos camions et avons continué l'opération dans un autre petit village. Seul un fusil de chasse fut trouvé chez un paysan. Au lieu d'arrêter cet homme, BLUMENKAMP, MATHIEU, BRAND et le Dr OFFERMANN, qui nous avaient suivis, lui firent remettre de nombreuses victuailles, tels que jambons etc... Je tuai moi-même quelques poules avec ma mitraillette, comme j'abattis d'ailleurs de la même façon, un veau, qui se trouvait dans un pré, et ce pour manger de la viande au déjeuner.

Sans y avoir assisté je connais quelques détails sur l'activité du kommando de KALTSEISS, BRESSON et FISCHER qui opérait aux CLAVEIX et dans ce secteur. Aux CLAVEIX ce kommando réussit à faire prisonniers une quinzaine de maquisards. Sans qu'il soit procédé à un interrogatoire quelconque ces jeunes gens furent enfermés dans une grange. Il leur fut dit

B 48751

H4496 - 0029

H4496 - 0030

de s'aligner et BRESSON, KALTSEISS et FISCHER les fusillèrent à bout portant à l'aide de mitraillettes. Puis le feu fut mis à la grange. J'affirme la véracité de ces faits que je tiens de la bouche même de KALTSEISS, BRESSON et d'autres membres du S.D.

Il y eut dans l'ensemble de cette vaste opération de nombreux pillages, car les camions regagnèrent CLERMONT surchargés de butin.

D'autre part il fut arrêté une trentaine de personnes, dont j'ignore les noms. Je me souviens aussi qu'un paysan fut fusillé aux CLAVRIX par KALTSEISS dans sa maison même. Je vous signale aussi qu'au moment où j'allais quitter cette région pour regagner CLERMONT, des détonations sourdes se firent entendre dans un village qui était je crois celui de l'ESTIVAL et qui était bombardé par des mortiers.

J'ignore le sort qui fut réservé aux paysans arrêtés dans cette action, car je n'en ai interrogé aucun.

A la suite d'une dénonciation la Gestapo arrêta de nombreux communistes et F.T.P., travaillant dans la Résistance. Presque tous furent terriblement brutalisés et subirent, outre les coups de nerf de boeuf, le supplice de la "balançoire". De toutes ces personnes une seule décéda, peu après son interrogatoire. Il s'agit de VERNIERE Charles que nous avons interrogé, MATHIEU, BRESSON, SAUTAREL, KALTSEISS, ROTH et moi. Nous l'avons tous frappé à coups de nerf de boeuf principalement après qu'il eut reconnu être boîte aux lettres, je le reconduisis dans sa cellule au siège de la Gestapo. Il ne paraissait pas souffrir particulièrement. Ce n'est que lendemain matin que j'appris qu'il avait été trouvé mort dans la cellule qu'il occupait avec un deuxième détenu. Il est probable qu'il est décédé à la suite d'un mauvais coup. On vint chercher son corps le soir vers 22 h., et je ne puis vous dire où il fut enterré exactement car je pense pour ma part que c'est à AULNAT.

Pour copie certifié conforme

Le Directeur de la Justice Militaire

P.O. L'Officier Adjoint,

48752

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4496

Copies certifiées conformes à l'original

F-575
RF 316

Filed Jan 25, 1946

317
DOC. R.F. N° ~~[illegible]~~
316

B 48729

28

H4496 - 0031